

Image not found or type unknown



Partage suite vente maison

Par **Guardiana**, le **27/05/2019** à **09:40**

Bonjour,rnrnMon ex-companion et moi-meme avons vendu notre maison il y a plus d'un an. Il reste à peu près 70,000€ à partager qui est bloqué chez le notaire. Puisque mon ex a donné 50,000€ de dépôt de garantie, lors de l'achat le notaire à calculer le partage de la maison a 38% pour moi et 62% pour mon ex, puis j'ai payé la moitié de la credit maison pendant 8 ans. Normalement je droit recevoir environ 25,000€ sur les 70,000€ qui reste mais mon ex n'est pas d'accord et pense que les travaux qu'il à financé (jai aussi participé à la financement des travaux) fait que je droit recevoir 6000€. J'ai deux questions à vous poser. Premièrement, si je decide d'aller au tribunal est-ce que c'est perdu d'avance, deuxiemement, combien de temps peut-il bloquer les fonds chez le notaire?rnrnEn vous remerciant pour vos réponses. Cordial emend

Par **nihilscio**, le **27/05/2019** à **21:02**

Bonjour,rnrnLes fonds resteront bloqués aussi longtemps que vous ne vous serez pas mis d'accord ou que la justice n'aura pas statué définitivement.rnrnIl faudra faire les comptes afin de savoir finalement combien chacun de vous aura investi dans la maison.